



Formulaire 10171*17 : IS/BIC Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables

Cerfa n° 10171*17 - Ministère chargé des finances

Autre numéro : 2054-BIS-SD

Les sociétés ayant pratiqué la réévaluation de leurs immobilisations amortissables (article 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau n° 2054-BIS-SD à leur déclaration de résultat jusqu'à l'exercice au cours duquel la provision spéciale devient nulle.

Accéder au
formulaire [PDF - 83.9 KB] ↗

(https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/2054-bis-sd/2018/2054-bis-sd_2114.pdf)

Vérfié le 27 décembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

- Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) : régimes fiscaux et déclarations (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32919>)
- Déclaration et paiement de l'impôt sur les sociétés (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23510>)